

Petit inventaire des stratégies gagnantes dans les luttes écologistes

Matthieu Goar

Une étude commanditée par le collectif Terres de lutte analyse les ressorts de 162 mobilisations locales victorieuses à travers le pays pour en comprendre les points communs.

Quels sont les points communs entre les luttes écologistes victorieuses ? Alors que les tribunaux administratifs continuent à se pencher sur les autorisations environnementales de l'autoroute A69 entre Castres et Toulouse ou sur les multiples projets de méga-bassines, le collectif Terres de luttes et la revue écologiste Silence publient, mercredi 4 décembre, une étude balayant 162 mobilisations depuis dix ans. Un document qui s'appuie sur des dizaines d'entretiens avec des activistes qui se sont opposés, pêle-mêle, à l'installation de nouvelles routes, de méthaniseurs, d'hypermarchés, de golfs ou de surfparks. « La majorité d'entre eux sont des néomilitants, mais il y a une politisation qui se crée au fur et à mesure du combat. Beaucoup des collectifs qui se sont déployés en Occitanie ont ainsi rejoint la lutte contre l'A69 », estime Gaëtan Renaud, chargé de l'enquête et lui-même adhérent de Terre de luttes.

Si le document est un plaidoyer pro domo qui affirme, par exemple, que ce « mouvement social a désormais bien conscience de lui-même, et que ses victoires contribuent à la structuration des prémisses d'un réseau décentralisé », il décrit néanmoins des convergences intéressantes. Si la majorité des luttes n'aboutissent pas à l'annulation d'un projet ou son démenagement (plus de 600 conflits sont recensés par le site Reporterre), ces 162 combats victorieux ont des points communs.

Dans 54 % de ces conflits, le collectif à la manœuvre est né avec cette lutte. Il s'agit donc d'une initiative ancrée localement. Seulement 16,1 % s'appuient sur une association locale antérieure et à peine 9,7 % sur une association nationale ou régionale. Ainsi, en janvier 2019, dans le village de Fournès (Gard), deux habitants avaient été intrigués lors des vœux municipaux par le projet d'un « hangar à camions » devant s'implanter à 200 mètres du village. Au bout de plusieurs années, l'Association pour le développement de l'emploi dans le respect de l'environnement (Adere) avait réussi à faire reculer Amazon, dissimulé derrière le promoteur Argan. « A la base, ce sont souvent des gens très différents qui se rencontrent, un pharmacien, une éducatrice sportive, un bûcheron pour défendre un lieu. Après il faut aussi des apports extérieurs, car les projets peuvent être d'une grande technicité », poursuit M. Renaud.

« Jongler entre les modes d'action »

Que ce soit pour lancer des recours juridiques, pour décrypter les promesses de retombées économiques ou pour mettre en lumière les dégâts environnementaux, le besoin de bénéficier d'expertises pointues est un des autres traits caractéristiques. Ainsi, lors du conflit contre la « Montagne d'or » en Guyane, les opposants avaient pu échanger avec des anciens salariés de l'entreprise SystExt, spécialisée dans l'extraction. « Il y a souvent la nécessité de faire appel à des ressources extérieures comme des associations de référence, telle France Nature Environnement, analyse Gaëlle Ronsin, maîtresse de conférences en sociologie et chercheuse

à l'Ecole normale supérieure, autrice d'un article très complet publié dans la revue VertiGo en mars ("Sociohistoire des victoires contre les infrastructures écocidaires"). Lorsque l'on se penche sur ces conflits, on s'aperçoit aussi qu'il y a ensuite une multitude de moyens d'action différents... »

Car ces éclairages viendront ensuite renforcer les tactiques de mobilisation. Recours juridiques (dans 80 % des cas), manifestations, pétitions, médiatisation, enquêtes publiques... Ces tactiques sont variables en fonction du moment de l'action et du contexte local. « Jongler entre les modes d'action pour tenir sur la durée est une stratégie quasi toujours observée », décrit ce document qui cite la publication d'une analyse naturaliste juste après une mobilisation dans le Rhône contre l'autoroute A45, un projet abandonné en 2018, ou une occupation de terrain après le dépôt du recours juridique contre des bassines à La Clusaz (Haute-Savoie). Des stratégies qui ne dédaignent par une certaine dose de cynisme, comme lorsque les opposants au poulailler industriel de Langoëlan (Morbihan) avaient attendu le dernier moment pour diffuser une étude sur la présence de l'escargot de Quimper, espèce protégée. Ou quand les adversaires du projet de l'A45 n'avaient pas démenti un article du Progrès qui prédisait l'installation d'une zone à défendre (ZAD), une hypothèse qui avait contribué à fortement médiatiser cette actualité.

Sur ces 162 luttes victorieuses, les auteurs ne recensent d'ailleurs que quatre ZAD, notamment celle de Notre-Dame-des-Landes. Mais des blocages de sites ont eu lieu dans 30 % des cas, et Terres de luttes prône « l'art de maintenir une menace sans jamais l'explicitier ». Une ambiguïté et un flou très souvent utilisés par des collectifs comme les Soulèvements de la Terre, qui n'appellent pas clairement à la violence contre les biens, préférant par exemple évoquer un « désarmement ». Parmi ces centaines de victoires, certaines ne sont aussi très souvent que « partielles » puisque les infrastructures peuvent aller s'installer ailleurs ou changer de porteurs de projet. Dans le Gard, les opposants à Amazon ont dû remonter au créneau au début de l'année lorsqu'ils ont appris qu'un nouveau projet de plateforme logistique de 37 000 mètres carrés était prévu. « Il ne se passait pas rien avant et il n'y a pas forcément plus de conflictualité maintenant, mais il y a une plus grande visibilité des luttes et aussi un renforcement du droit de l'environnement », conclut Mme Ronsin.